

communiqué de presse

Grand Paris Sud,
le 8 juin 2018

PPRT de Ris-Orangis / Grigny : Grand Paris Sud et les communes déposent des requêtes en annulation de l'arrêté préfectoral portant approbation du PPRT

L'agglomération Grand Paris Sud et les communes ont déposé des requêtes en annulation de l'arrêté **préfectoral portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sites SEVESO II Seuil haut « CIM / ANTARGAZ » à Grigny et Ris-Orangis, au tribunal administratif de Versailles.**

Pour Francis Chouat, président de Grand Paris Sud, Stéphane Raffalli et Philippe Rio, vice-présidents de Grand Paris Sud et maires de Ris-Orangis et Grigny, cet arrêté intègre l'avis favorable sans condition ni réserve du commissaire enquêteur.

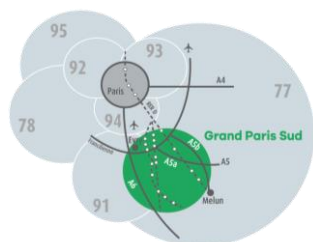
« Nous sommes en total désaccord non seulement avec le contenu de ce PPRT mais tout autant avec le choix de cette stratégie décidée de manière unilatérale par l'Etat, et visant à imposer le maintien des entreprises CIM et ANTARGAZ sur le site », expliquent les élus de Grand Paris Sud.

Les élus estiment que *« le PPRT ne prend globalement pas en compte la problématique des risques générés par CIM et Antargaz sur le RER D, sur la RN7, les voies navigables et leurs usagers. De fait, le risque continuera de peser sur les 28 550 véhicules/jour de la RN7, ainsi que les 143 000 voyageurs qui empruntent chaque jour les branches « plateau » et « vallée » de la ligne D du RER. »*

Plusieurs projets majeurs pour le territoire sont incompatibles avec un maintien sur place d'établissements générateurs de tels risques :

- les objectifs de renforcement de l'offre de la ligne D du RER (fixés au Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris signé avec l'Etat) ;
- la réalisation du projet de Site propre Transports Economes RN7 ;
- la mise en œuvre dès 2018 de l'Eurovéloroute n°3, la Scandibérique ;
- les perspectives de développement urbain de cet espace ;
- le projet de requalification de la RN 7 en boulevard urbain.

Les élus contestent la méthode de travail imposée par l'Etat, notamment au regard des délais plus que contraints qui ont été imposés, alors que le premier arrêté de prescription pour l'établissement d'un PPRT autour de CIM et ANTARGAZ date du 17 mars 2010 et que la phase de concertation et l'enquête publique se sont déroulées d'avril 2017 à janvier 2018, soit moins de 10 mois. *« Nous regrettons que ce délai de 8 années n'ait pas été mis à profit par l'Etat pour travailler concrètement sur des mesures supplémentaires et alternatives de délocalisation de ces activités, ce qui aurait donné d'autres perspectives et sans doute permis un dialogue plus constructif entre les collectivités, les entreprises et l'Etat »,* expliquent-ils.



347 000
habitants

138 207
emplois

20 000
étudiants

CONTACT PRESSE

Claire Berthollet

01 74 57 53 13 – 06 47 60 26 42

c.berthollet@grandparissud.fr

Agglomération Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62 -
Courcouronnes 91054 Évry Cedex



« Nous avons eu l'occasion de faire part de notre état d'esprit commun à plusieurs reprises. Les phases de concertation et d'enquête publique se sont réalisées sans ambiguïté concernant le territoire et ses habitants. De nombreuses expressions politiques et citoyennes sont venues alimenter ce dossier, tout particulièrement lors de l'enquête publique. Nous ne pouvons donc être que surpris par l'avis favorable sans réserve ni condition transmis par le commissaire enquêteur qui n'a jamais pris en considération les remarques formulées ou les délibérations des villes, de l'agglomération ou encore du département. Ce rapport ne traduit à aucun moment l'avis des populations. Nous le regrettons vivement et le contestons », précisent les élus.

Dans un courrier envoyé en avril, ils ont sollicité la préfecture de l'Essonne *« afin que la pleine et juste mesure du dossier soit prise par les services de l'Etat, qu'un travail fin et complet relatif à la recherche de solutions alternatives soit enfin réalisé afin que le risque ne perdure pas pour les usagers et riverains, pour notre territoire. »*

Pour rappel, en décembre dernier, les élus avaient écrit au **ministre de la transition énergétique et solidaire, Nicolas Hulot, à propos du projet de PPRT autour du dépôt d'hydrocarbures de la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) à Grigny et du dépôt de gaz liquéfiés de la société ANTARGAZ à Ris-Orangis.**

Ils demandaient au ministre son *« soutien pour le réexamen de ce projet, contraire aux fondements du ministère de la transition énergétique et solidaire. »*

CONTACT PRESSE

Claire Berthollet

01 74 57 53 13 – 06 47 60 26 42

c.berthollet@grandparissud.fr